

## La justice se rapproche des justiciables

Après Vic-Fezensac, la Maison de Services Andrée Tandonnet accueille le deuxième Point-Justice du Gers



La justice se rapproche des justiciables

**La Maison de Services Andrée Tandonnet**, plus communément appelée Centre social, est labellisée "France Services". Cela permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien et de leur faciliter l'accès au service public pour des démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi.

Dorénavant, et ce depuis ce mois de septembre, une nouvelle offre de service y est présente. La justice de proximité arrive au plus près des usagers.

Ce mercredi 22 septembre, le président du Tribunal de Grande Instance d'Auch, **Philippe Romanello**, en sa qualité de président du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gers (CDAD 32) est venu inaugurer officiellement le deuxième Point-Justice du département, après celui de Vic-Fezensac.



Accueilli par **Maurice Boison**, président de la Communauté de Communes de la Ténarèze mais aussi du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le président du CDAD 32, en introduction, déplore de ne pas venir assez souvent à Condom, une ville qu'il juge magnifique et dont il a plaisir à faire visiter la salle du tribunal, coïncée entre la sous-préfecture et le cloître.



**Philippe Romanello**, lors de son audition devant le Conseil Supérieur de la Magistrature avant d'être nommé à ce poste auscitain, ayant compris qu'il y avait des avantages et des inconvénients liés à la ruralité, avait envisagé, pour pallier l'éloignement géographique et permettre aux justiciables d'être au plus près de leur justice, un plan qui visait à favoriser l'accès au droit sur tout le maillage territorial, ainsi que la conciliation et la médiation.

Nommé président du tribunal départemental du Gers, il a eu le plaisir de constater que les instances préfectorales souhaitaient l'accompagner dans cette voie.

Cela correspondait alors au mouvement de création des instances France Services. La justice de proximité devenait aussi un objectif affiché par la Préfecture.

Son projet était devenu réalité et se mettait en route avec le recrutement de Carol-Anne Hamel, référente du Pôle Conciliation et Médiation créé pour l'occasion, et Magali Rouanne, coordinatrice juriste du CDAD 32.

### De quoi s'agit-il concrètement ?

Le Ministère de la justice par l'intermédiaire du CDAD met en place un réseau de Point-Justice dans les départements de France afin que l'accès au droit et à la justice de proximité profite à chacun.

L'objectif du CDAD 32 pour le Gers est de quadriller, dans les mois à venir, tout le territoire grâce à plusieurs Point-Justice avec des services différents, des permanences de conciliateurs ou de professionnels du droit sur rendez-vous.

À **Condom**, il est prévu une permanence mensuelle avec un avocat sur rendez-vous et une autre avec un conciliateur de justice. Actuellement, à Condom, les conciliateurs sont deux à assurer chacun une permanence à des jours différents, il s'agit de Messieurs André Mailhe et Philippe Beyries.

À **Vic-Fezensac**, sont déjà assurées, depuis mai dernier, des permanences avec un conciliateur de justice et avec l'AVMP 32 (Association d'Aide aux Victimes et Mesures Pénales du Gers).

En outre, Philippe Romanello est heureux d'annoncer une grande nouveauté : un numéro de téléphone unique pour l'accès au droit : **le 30 39, gratuit**. Il met en relation soit avec un Point Justice, soit avec le SAUJ (Service d'Accueil Unique du Justiciable), cela pour l'ensemble du territoire et, en plus, les personnes malentendantes ou sourdes peuvent l'utiliser.



Ci-dessus, de gauche à droite : Laurence Lecoustre, Philippe Beyries, Magali Rouanne, Carol-Anne Hamel, Anne-Laure Prim, Maurice Boison et Philippe Romanello

Assistaient également à cette réunion Laurence Lecoustre, sous-préfète de l'arrondissement, Jean-François Rousse, maire de Condom, mais aussi Maître Anne-Laure Prim Thomas, bâtonnier du Barreau du Gers pour la mandature actuelle 2021-2022. Ayant succédé à Maître Hélène Plénier, Philippe Romanello se félicite de cette collaboration poursuivie avec la nouvelle élue. Pour lui, les juges et les avocats sont bien plus que des auxiliaires de justice. En s'adressant à elle, il poursuit : "Loin des agitations des grandes métropoles où on voudrait faire croire que les juges et les avocats sont ennemis, ici, vous démontrez tout le contraire. Vous êtes plus que des collaborateurs, on ne peut pas imaginer la justice, l'accès au droit et la conciliation sans vous."

Ses derniers remerciements seront pour les conciliateurs, médiateurs de la justice, la cheville ouvrière du dispositif, eux qui remplissent leur fonction dans un quasi bénévolat, dans le seul but d'aider leurs concitoyens.

**les mardi et mercredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en composant le 07.60.55.68.65**



